

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.africa-union.org

Original : Anglais

REV 1

**PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DU COMMERCE INTRA-
AFRICAIN ET L'ACCELERATION DE LA CREATION D'UNE ZONE
PANAFRICAIN DE LIBRE ECHANGE (ZLE)**

PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN ET L'ACCELERATION DE LA CREATION D'UNE ZONE PANAFRICAINNE DE LIBRE ECHANGE (ZLE)

I. CONTEXTE

1. Le commerce a toujours été perçu comme un important moteur de croissance économique et de développement. De nombreux pays et régions de par le monde ont pu aider leurs peuples à passer de la pauvreté à la prospérité grâce au commerce. Bien que l'économie africaine soit caractérisée par un degré relativement élevé d'ouverture, avec un taux d'exportation et d'importation de 55,7% par rapport au PIB en 2009, le commerce n'a pas joué un rôle primordial dans la réalisation d'une croissance économique et d'un développement rapide et durable dans bon nombre de pays. En conséquence, l'Afrique demeure le continent au monde, le plus dépendant de l'aide, incapable d'éradiquer la pauvreté par le biais du commerce.

2. L'échec du commerce africain à servir de catalyseur pour une croissance économique durable et pour la réduction de la pauvreté est dû en partie à ses trois fonctions de base qui sont interdépendantes: la taille, la structure et l'orientation. De l'ordre de 3 pour cent, la contribution de l'Afrique au commerce mondial est insignifiante. Outre, cette part relativement faible, le commerce africain a connu un déclin au cours des décennies, après avoir enregistré un taux de croissance de 8 pour cent en 1948. En Afrique, les exportations sont fortement axées sur les produits primaires qui sont caractérisés par une croissance relativement lente, l'instabilité des prix et la détérioration à long terme des termes de l'échange. La participation des pays africains aux secteurs dynamiques du commerce mondial, en particulier aux secteurs industriels et des services, a été, en partie, entravée par des contraintes liées à l'offre et au manque de compétitivité.

3. Une caractéristique clé du commerce en Afrique, qui a eu des répercussions négatives en raison de son impact sur la croissance économique et le développement est le fait qu'il soit essentiellement orienté vers le marché extérieur avec un volume relativement faible des échanges intra-régionaux. Le pourcentage du commerce intra-africain s'élève à environ 10 pour cent alors que l'Europe, l'Amérique du Nord et les pays de l'ASEAN ont respectivement réalisé 60 pour cent, 40 pour cent et 30 pour cent du commerce intra régional. Même si l'on tient compte des chiffres du commerce transfrontalier informel et non enregistrés de l'Afrique, le niveau total des échanges intra-africains ne peut dépasser plus de 20 pour cent, ce qui demeure inférieur aux chiffres des autres grandes régions du monde.

4. La non-existence d'échanges commerciaux significatifs entre les différents pays africains n'a pas permis à ces derniers d'exploiter pleinement les synergies et les complémentarités de leurs économies et de profiter pleinement des économies d'échelle et d'autres opportunités (générer des revenus et créer des emplois) qu'une meilleure intégration des marchés aurait générées. Il existe des cas où les produits et services qui auraient pu être fournis par d'autres pays africains en vertu des lois de la concurrence, sont plutôt assurés par d'autres sources qui se trouvent hors du continent.

Le continent a été particulièrement vulnérable aux chocs macroéconomiques et aux politiques commerciales protectionnistes parce que les échanges commerciaux de l'Afrique se font essentiellement avec le monde extérieur et que les exportations sont fortement axées sur les produits primaires. Cela est évident, si l'on se réfère à la récente crise économique et financière mondiale qui, bien que ne relevant pas de la responsabilité des pays africains, a eu un impact négatif sur les performances économiques du continent. Au regard des liens économiques de plus en plus interdépendants à l'échelle mondiale, l'Afrique ne peut s'abstenir d'établir des relations commerciales avec l'extérieur. Toutefois, le continent peut réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs et améliorer ses performances commerciales et économiques si l'intégration des marchés est renforcée et que le commerce extérieur de ces pays se fait avec les autres pays africains. Ainsi, la principale leçon à tirer des chocs systémiques de l'économie mondiale est la nécessité pour l'Afrique de promouvoir le commerce intra régional.

5. Afin de mieux intégrer le système commercial mondial et d'améliorer leurs performances commerciales, la plupart des pays africains ont, au cours de la dernière décennie, pris part à deux importantes négociations: le Cycle de Doha et les négociations des APE avec l'UE. Les deux séries de négociations avaient alors suscité beaucoup d'espoir au sein des pays africains où l'on pensait que leurs conclusions seraient axées sur le développement et permettront de répondre aux besoins et préoccupations du continent en ce qui concerne le commerce mondial. Malheureusement, ces négociations sont aujourd'hui dans une impasse. Il importe que l'Afrique exploite des sources alternatives pour améliorer ses performances commerciales et fasse du commerce, un instrument clé de promotion de la croissance économique et du développement durables. Le renforcement du commerce intra-africain et l'expansion de l'intégration des marchés régionaux constituent une solution primordiale aux défis auxquels l'Afrique est confrontée dans le cadre du système commercial multilatéral et de l'économie mondiale. Le renforcement des échanges commerciaux intra-africains et l'expansion de l'intégration des marchés africains et le maintien de la concurrence entre les pays africains, permettront de renforcer leurs capacités et de les rendre plus compétitifs sur le marché mondial.

6. Au regard de ce qui précède, la recommandation de la sixième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'UA en charge du Commerce qui préconise l'accélération de la création d'une Zone de libre-échange à l'échelle continentale (ZLE) et la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA d'axer les travaux de la session ordinaire de janvier 2012 sur le thème «Renforcement du commerce intra-africain», viennent à point nommé. L'intégration régionale a toujours occupé une place importante dans les programmes de développement des pays africains. L'Afrique dispose d'un nombre relativement important de schémas d'intégration. En dépit de cela, l'intégration des marchés en Afrique est faible et le volume du commerce intra-africain reste relativement faible, tel que précédemment indiqué. Plusieurs facteurs mettent en exergue ce phénomène.

7. Le plan d'action ci-joint vise à promouvoir l'intégration des marchés en Afrique et à augmenter sensiblement le volume des échanges entre les pays africains. Il identifie

les principaux obstacles à la promotion du commerce intra-africain et décrit le programme d'activités requis pour relever les différents défis. Le Plan d'action comprend aussi des propositions relatives à l'Architecture visant à accélérer la création d'une zone panafricaine de libre-échange et la mise en place d'un Mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès réalisés par l'Afrique dans le cadre de l'intégration des marchés.

II. DIFFERENTS PROGRAMMES CONTENUS DANS LE PLAN D'ACTION

8. L'essor du commerce intra-africain a été entravé par un certain nombre de facteurs. Il s'agit notamment des différences en matière de régimes commerciaux; des procédures douanières restrictives, des obstacles administratifs et techniques, des limites de la capacité de production ; des insuffisances dans le domaine des infrastructures liées au commerce, du financement du commerce, des informations liées aux activités commerciales, de l'absence d'intégration des marchés de facteurs et du manque de considération accordé aux questions liées au marché intérieur. Il importe que chacune de ces contraintes fasse l'objet d'un débat. Le programme d'activités, le calendrier et les actions à mettre en œuvre pour relever ces différents défis sont décrits ci-dessous.

9. Dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action, les initiatives existantes déjà adoptées par les organes de décision de l'UA tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme minimum d'intégration (PMI), etc, . ont été prises en compte. L'objectif n'est pas de remplacer ces initiatives mais de veiller à ce que les programmes et les actions soient rapidement mis en œuvre, en vue du renforcement du commerce intra-africain.

1. Politique commerciale

10. Le renforcement du commerce intra-africain exige l'adoption et la mise en œuvre de politiques commerciales cohérentes et efficaces aux niveaux national, régional et continental. Ces politiques doivent être spécifiquement orientées vers le renforcement du commerce intra-africain. Bien que la libéralisation du commerce intra-régional constitue un élément clé des programmes d'intégration de la plupart des CER en Afrique, la priorité requise est rarement accordée à la réalisation de l'intégration du marché dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles commerciaux pertinents. Des différences significatives existent dans les régimes commerciaux des CER. Le renforcement du commerce intra-africain exige que les politiques commerciales des pays africains soient élaborées de telle manière qu'aucun pays africain ne reçoive un traitement moins favorable que celui qui est accordé à un pays non africain : que ce dernier soit un pays développé ou un pays en développement.

11. Le tableau 1 présente les programmes et activités liés à la politique commerciale qui doivent être mis en œuvre à court terme (moins de 3 ans), à moyen terme (3-7 ans) et à long terme (plus de 7 ans). Pour chaque programme ou activité, l'organisation / l'acteur principal chargé de sa mise en œuvre est indiqué.

Tableau 1: Politique commerciale

Objectif principal: Accélérer le renforcement du commerce intra-africain

PROGRAMME/ACTIVITÉ	RESULTATS / CIBLE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
Intégration du commerce intra-africain dans les stratégies nationales commerciales et de développement	<ul style="list-style-type: none"> répartition adéquate des budgets des États membres en vue d'assurer la mise en œuvre effective des programmes d'intégration 	A court terme	Etat membre
Prise en compte du renforcement du rôle du secteur privé organisé, du secteur privé informel et des femmes lors de l'élaboration des politiques commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Etablir des plates-formes régulières formelles pour le secteur privé organisé, le secteur privé informel, les femmes d'affaires et la société civile pour un dialogue sur la politique commerciale avec le gouvernement 	Dans l'immédiat / A court terme	Etats Membres, CER , UA
Promouvoir le commerce des produits alimentaires à l'échelle intra-africaine	<ul style="list-style-type: none"> lever les tarifs, les mesures non tarifaires et les restrictions quantitatives sur les échanges intra-africains pour les produits alimentaires 	A court terme	EM
Prendre des engagements pour libéraliser les échanges liés aux secteurs des services: services des transports, professionnels, financiers et des TIC	<ul style="list-style-type: none"> Les Etats membres s'engagent à une libéralisation unilatérale des services Les engagements pris par les CER ou entre les CER Les cadres réglementaires sont mis en place 	A court et à moyen termes	EM, CER
S'engager à harmoniser les règles d'origine et à simplifier les régimes commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'origine et les régimes commerciaux sont harmonisés au niveau des CER et au niveau tripartite 	A court terme	Etats Membres, CER, SC Tripartite UA (C-FTA)
Promouvoir les produits «Fabriqués en Afrique» et diffuser le slogan «Acheter les produits fabriqués en Afrique»	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du commerce des marchandises entre les Etats membres 	A court terme	Etats Membres

2. Facilitation du commerce

12. Au nombre des principales causes du faible niveau des échanges intra-africains, on peut citer : les nombreuses contraintes liées à la facilitation du commerce. La suppression de ces contraintes est essentielle pour le renforcement du commerce entre les pays africains. Sans cette suppression, l'élimination des tarifs douaniers sur les échanges commerciaux intra-africains qui a été le principal objectif des efforts d'intégration du marché à l'échelle régionale et continentale, aura un effet limité sur le renforcement du commerce intra-africain.

13. Les contraintes liées à la facilitation du commerce intra-africain qui doivent être promptement traitées sont les suivantes : les procédures et règlements douaniers et administratifs complexes, les systèmes de transport inefficaces et coûteux comme en témoignent les nombreux barrages routiers informels le long des corridors de commerce, les différences en matière de règles d'origine, la documentation commerciale et les normes liées aux produits et au transport. Contrairement à d'autres obstacles majeurs au commerce intra-africain, la question de la facilitation du commerce peut être réglée assez rapidement et à un coût dérisoire, s'il existe une volonté politique et un engagement accru pour la promotion des échanges commerciaux intra-africains. La facilitation du commerce permettra l'expansion de l'intégration des marchés africains et l'amélioration des performances des pays africains en matière de commerce mondial.

Le tableau 2 présente les programmes et activités de facilitation du commerce dont la mise en œuvre est nécessaire pour le renforcement des échanges intra-africains.

Tableau 2: Facilitation du commerce

Objectif principal: réduire de 50% le temps nécessaire pour le transport des marchandises d'un point A vers un point B

Accélérer la circulation des biens à travers les corridors de commerce existants (les infrastructures sont traitées séparément)

PROGRAMME/ACTIVITÉ	RESULTATS /CIBLE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
Réduction des barrages routiers	<ul style="list-style-type: none"> réduction de 50% ou plus des barrages routiers existants, à partir des cibles des CER (par exemple la CEDEAO) 	A court terme	Etats Membres
Harmoniser et simplifier les procédures douanières et de transit, les procédures liées à la documentation et aux règlements	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du nombre de documents de douane requis Les principaux documents de douane sont harmonisés au sein des CER Les horaires d'ouverture des frontières sont harmonisés 	A court terme	CER
Mise en place et opérationnalisation des postes frontières à guichet unique	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de postes frontières à guichet unique à tous les principaux postes frontaliers Réduction de 50% du temps de passage des marchandises aux frontières 	A court terme	Etats Membres, CER
Gestion intégrée des frontières (IBM)	<ul style="list-style-type: none"> Les procédures douanières, les normes, les règlements et la documentation sont harmonisés et simplifiés 	A court terme	Etats Membres, CER, UA

3. Capacités de production

14. La contribution insignifiante de l'Afrique au commerce mondial et le volume relativement faible du commerce intra-africain peuvent être dus, dans une large mesure, aux capacités de production inadéquates, en particulier, dans les secteurs dynamiques du commerce mondial. Les économies de la plupart des pays africains sont fortement dépendantes de la production et de l'exportation des produits primaires. La participation de nombreux pays africains à l'économie mondiale se limite à la production et à l'exportation d'une gamme limitée de produits primaires. L'Afrique demeure la région la moins développée au monde sur le plan industriel. Le continent enregistre moins d'un pour cent de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier mondial. Seuls quelques pays africains ont réussi à développer un secteur manufacturier dynamique et important dont la contribution au produit intérieur brut est supérieure à 20 pour cent. Etant dénués de capacités de production et de compétitivité, les pays africains comptent beaucoup sur le monde extérieur pour répondre à leur demande en produits manufacturés.

15. Les échanges commerciaux entre l'Afrique et le reste du monde montrent que le continent exporte et importe toutes les catégories de produits. Toutefois, bien que l'Afrique exporte davantage de minerais, métaux, pierres précieuses et de carburants; à l'inverse, il importe des produits tels que les produits manufacturés, les produits chimiques, les machines et les équipements de transport : les gammes de produits pour lesquels le continent ne dispose pas de capacités de production. L'augmentation des capacités de production dans le secteur manufacturier permettra à l'Afrique d'être plus autonome et de disposer d'une meilleure structure et d'une meilleure balance commerciale dans le cadre des échanges commerciaux avec le reste du monde. Cette augmentation permettra également de faire du commerce, un moteur plus puissant, générateur de revenus, de création d'emplois et de développement durable.

16. La consolidation du commerce intra-africain et l'augmentation de la contribution de l'Afrique au commerce mondial, exigent la diversification de l'économie et le renforcement des capacités de production. L'expérience d'autres régions du monde qui ont réussi à atteindre des niveaux élevés en matière de commerce intra-régional et à obtenir des parts importantes dans le commerce mondial met en exergue l'importance de la compétitivité et de la capacité productive dans les secteurs dynamiques du commerce mondial. Bien que le niveau du commerce intra-africain reste faible, l'augmentation des échanges commerciaux a été beaucoup plus forte pour les produits manufacturés et semi-manufacturés dont les parts dans les échanges commerciaux intra-africains sont passées de 16 pour cent et 12 pour cent en 2000 à 25 pour cent et 26 pour cent en 2010. Les pays africains pourront établir plus de liens commerciaux entre eux s'ils améliorent leurs capacités de production dans les secteurs dynamiques de l'économie et appuient le développement des entreprises régionales et les chaînes de valeur.

17. Considérant l'importance de la diversification de l'économie africaine, du renforcement de sa capacité de production et de sa compétitivité dans le cadre de la

relève des défis liés à la croissance économique durable et au développement, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA a adopté un certain nombre d'initiatives cruciales. Il s'agit notamment de l'adoption du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) qui vise à renforcer les capacités industrielles du continent, de l'Initiative des Capacités de production de l'Afrique (APCI); du Plan d'action pour le développement de la science et de la technologie, de l'Initiative pour l'Innovation technologique en Afrique (ATII), de l'Initiative Africa Mining Vision, et de l'Initiative pour le développement des industries agricoles et agro-alimentaires (3AID). La mise en œuvre effective de ces initiatives s'avère cruciale pour le renforcement des capacités de production des pays africains et pour le renforcement du commerce intra-africain. Le tableau 3 présente les programmes de renforcement des capacités de production et les activités qui sont nécessaires pour le renforcement du commerce intra-africain.

Tableau 3: Capacités de production

Objectif principal: Mise en place de chaînes de valeur régionales et continentales qui soient complémentaires en vue d'augmenter la production locale et le commerce des marchandises produites en Afrique

PROGRAMME/ACTIVITÉ	RESULTAT/CIBLE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
Fixer des priorités pour la mise en œuvre des programmes approuvés à l'échelle continentale tels que les programmes AIDA, ATII, APCI, et 3A DI	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre rapide des projets AIDA, ATII, APCI, MIP et 3A ID 	Selon la stratégie de mise en œuvre du programme respectif	Etats Membres
Mise en place de systèmes d'information commerciale intégrés et interconnectés	<ul style="list-style-type: none"> des systèmes d'information commerciale intégrés et interconnectés sont mis en place 	A court terme	UA, CER, Etats Membres
Encourager les investissements / FDI à travers des cadres établis en vue du renforcement des complémentarités régionales et continentales et du développement des entreprises régionales et des chaînes de valeur	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et harmonisation d'une meilleure réglementation des investissements 	A court et à moyen terme	Etats Membres, CER
Création de centres régionaux d'excellence pour le développement technologique, l'adaptation et la diffusion	<ul style="list-style-type: none"> Chaque CER dispose d'un centre régional 	A court et à moyen terme	Etats Membres, CER

4. Infrastructures liées au commerce

18. L'inadaptation des infrastructures de base a été l'une des causes majeures du manque de diversification et de compétitivité de l'économie africaine, de la marginalisation du continent dans les secteurs dynamiques du commerce mondial et le niveau relativement faible des échanges intra-régionaux. Par rapport aux autres régions développées et en développement du monde, les entraves à la production et au commerce qui sont dues à l'inadéquation des infrastructures sont plus importantes.

19. L'inadéquation des réseaux routiers, ferroviaires, aériens et des voies navigables a entraîné une hausse des coûts de transport en Afrique qui sont parmi les plus élevés au monde. Pour les pays enclavés, ces coûts représentent jusqu'à 70 pour cent de la valeur des exportations.

20. Le transport joue un rôle crucial dans la circulation des biens, des services et des personnes à travers les frontières. L'état défectueux des réseaux de transport en Afrique limite l'interconnectivité et le volume des échanges commerciaux intra-africains.

21. La productivité, la compétitivité et les échanges commerciaux des pays africains sont également gravement entravés par les carences des infrastructures souples, en particulier l'énergie et les TIC. En dépit de sa richesse en ressources énergétiques, l'Afrique ne représente que 3 pour cent de la production énergétique mondiale alors que 20 pour cent environ de la population mondiale se trouve sur le continent. La consommation d'énergie par habitant demeure très faible en Afrique lorsqu'on la compare aux normes des autres régions en développement ou la consommation par habitant est de l'ordre de 10 pour cent. Même si l'Afrique a connu au cours de ces dernières années, une croissance phénoménale de la téléphonie mobile et des services internet, la couverture téléphonique reste encore beaucoup plus faible par rapport aux autres régions du monde.

22. Le développement des infrastructures est essentiel pour la production des biens et la prestation de services à bas coûts qui soient compétitifs au niveau mondial, pour l'amélioration de la performance des pays africains dans le domaine des échanges commerciaux à l'échelle mondiale et pour l'expansion du commerce intra-africain.

23. Au cours de la dernière décennie, un certain nombre d'initiatives ont été prises par les pays africains aux niveaux national, régional et continental pour développer et moderniser les infrastructures. Au nombre de ces initiatives, on peut citer : le Programme de l'UA pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA); les corridors de transport tels que le Corridor du Nord qui relie les pays enclavés de la région des Grands Lacs à savoir, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et l'Est de la RDC au port de Mombasa (Kenya), et le Trans-West Africa Highway ; les pools énergétiques régionaux (pools énergétiques régionaux d'Afrique du Sud, d'Afrique de l'Ouest et de l'Est) et la Décision de Yamoussoukro. La mise en œuvre effective de ces initiatives contribuera, de façon significative, à remédier aux insuffisances dans le domaine des

infrastructures en Afrique. Le Tableau 4 met en exergue certains programmes et activités qui doivent être mis en œuvre à court, moyen et long terme en vue de développer les infrastructures de l'Afrique pour une meilleure compétitivité des produits, l'interconnectivité régionale et l'intensification des échanges intra-africains.

Tableau 4: -Infrastructures liées au commerce

Objectif principal: élaborer des mécanismes juridiques, financiers et d'autres mécanismes innovants pour les projets relatifs au développement des infrastructures qui desservent plusieurs pays

Prendre en compte la Déclaration sur le développement des transports et des infrastructures énergétiques en Afrique

PROGRAMME/ACTIVITÉ	RESULTATS /CIBLE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
Accorder la priorité à la mise en œuvre des projets du PIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des études du PIDA et de l'Architecture pour le développement des infrastructures en Afrique et Mise en œuvre dans les délais requis des projets clés du PIDA 	A moyen terme	UA, BAD, CER, Etats Membres, Partenaires au développement
Mobiliser les ressources en vue de l'élaboration des projets d'infrastructures multi-pays	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonds d'investissement panafricain des Etats Membres sont recapitalisés 	A court terme	UA, BAD, CER, Etats Membres
Elaborer des projets d'infrastructure multi-pays de grande qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plus grand nombre de projets 	A court terme	Etats Membres
Instaurer un environnement propice à la participation du secteur privé au développement des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de politiques favorables et de cadres réglementaires pour la construction d'infrastructures, par exemple, les clauses d'arbitrage dans les accords PPP sont élaborées 	A moyen terme	BAD, UA, CER, Etats Membres

5. Financement des transactions commerciales

24. Les mécanismes de financement inadaptés représentent l'une des principales entraves à la croissance du commerce en Afrique, en particulier à la croissance du commerce intra régional. Le paysage financier du continent est caractérisé par une multiplicité de monnaies inconvertibles et le manque d'institutions régionales capables de fournir un financement, des crédits et des garanties pour le commerce transfrontalier. En général, il est plus facile d'obtenir un financement pour les échanges commerciaux entre l'Afrique et le monde extérieur que pour les échanges intra-africains. Des systèmes financiers très développés et performants sont primordiaux pour la participation effective des pays africains aux transactions commerciales internationales et pour le renforcement des échanges intra-africains.

25. La crise financière mondiale a entraîné une réduction des crédits commerciaux et des financements. Compte tenu de l'augmentation des risques perçus, le rationnement du crédit est de plus en plus orienté vers le commerce intra- africain. De ce fait, des efforts supplémentaires doivent être consentis dans le cadre du développement et du renforcement des institutions financières africaines et des mécanismes qui accordent une grande priorité à la promotion des échanges intra-africains et à l'investissement. Il existe actuellement quelques exemples d'institutions africaines, dont les activités doivent être renforcées et dupliquées en vue de renforcer le commerce intra-africain. Il s'agit notamment de la Banque de la ZEP du COMESA, d'ECOBANK, de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, de la Banque africaine d'exportation et d'importation (AFREXIM), et de l'Agence africaine pour l'assurance du commerce(ATI). Le Tableau 5 présente les programmes et activités nécessaires au financement adéquat et efficace du commerce intra-africain

Tableau 5 : Financement du commerce

Objectif principal: Développer et renforcer les institutions et mécanismes financiers africains en vue de promouvoir le commerce et l'investissement intra-africains

PROGRAMME / ACTIVITÉ	RESULTATS/CIBLE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
Renforcer / améliorer la capacité des institutions financières régionales et continentales	<ul style="list-style-type: none"> Les Etats Membres qui n'ont pas encore souscrit à Afreximbank, à la Banque de la ZEP et à l'ATI doivent le faire 	A court terme	Etats Membres, Afreximbank, Banque de la ZEP, ATI, Partenaires au développement
Améliorer les systèmes de paiement	<ul style="list-style-type: none"> Les paiements transfrontaliers et les contraintes liées aux devises sont facilités 	A court terme	Etats Membres
Instaurer un environnement favorable aux entreprises de services financiers en vue d'octroyer des crédits à l'exportation et des garanties	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des crédits alloués à l'exportation et réduction du coût du capital 	A court terme	Etats Membres, CER

6. Informations commerciales

26. Des informations concrètes, facilement accessibles et actualisées sont nécessaires pour profiter pleinement des opportunités commerciales disponibles au niveau intra-africain. Quelques fois, en raison du manque d'informations pertinentes, les pays africains importent des biens et services auprès de sources qui se trouvent à l'extérieur du continent alors que l'approvisionnement en marchandises de qualité et à des prix similaires pourrait se faire auprès d'autres pays africains. L'amélioration des réseaux de vulgarisation d'informations constitue un volet important de toute stratégie visant à renforcer le commerce. Les pays africains, s'ils disposent d'informations concrètes, pourront sans aucun doute, s'approvisionner en produits et services, auprès de sources qui se trouvent sur le continent, en ce qui concerne les produits pour lesquels ils dépendent de fournisseurs extérieurs. Cela permettra de promouvoir l'intégration régionale et la création d'emplois sur le continent.

Le tableau 6 présente les programmes et activités indicatifs dans le domaine de l'information commerciale.

Tableau 6:

Informations commerciales

Objectif principal: Comblent les lacunes en matière d'informations en vue de créer davantage de débouchés commerciaux au niveau intra-africain

PROGRAMME/ACTIVITÉ	RESULTATS/ CIBLE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
Création de centres interconnectés d'échange d'informations commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Des informations sont fournies sur les opportunités d'affaires et les régimes commerciaux disponibles sur le continent 	A court terme	CER, Etats Membres
Elaboration de mécanismes novateurs juridiques, financiers et autres pour les infrastructures multi-pays et les projets industriels	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des projets vitaux à l'échelle continentale est accélérée et facilitée 	A court terme	CER , Commission de l'UA, BAD

7. Intégration des marchés de facteurs

27. La mobilité des facteurs de production aux niveaux intra et inter régionaux (travail, entreprise et capital) peut contribuer, de manière significative, à la promotion de l'intégration africaine et au renforcement du commerce intra-africain. La circulation de la main-d'œuvre entre les différents pays de certaines régions d'Afrique est une question

sensible qui a été source de tensions. Toutefois, si cette question est bien gérée, elle pourrait aider à renforcer les capacités de production, à relancer le commerce intra-africain, et à mieux répartir les coûts et les avantages de l'intégration régionale. En effet, afin de réaliser les objectifs de l'Union africaine et de la Communauté économique panafricaine, préconisés dans l'Acte Constitutif de l'Union africaine, il s'avère nécessaire d'accorder la priorité à l'intégration régionale et continentale des marchés de facteurs.

Le Tableau 7 ci-dessous présente les programmes et activités nécessaires à la promotion de l'intégration des marchés des facteurs en Afrique.

Tableau 7. Intégration des marchés des facteurs

Objectif principal: Accroître la mobilité intra-régionale de la main-d'œuvre grâce à l'harmonisation du travail, des Affaires et des lois sur les investissements.

PROGRAMME / ACTIVITÉ	RESULTATS / CIBLE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
Mettre en œuvre les politiques et protocoles existants relatifs à la libre circulation des personnes et à la migration de la main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Les Protocoles sont ratifiés et pleinement mis en œuvre par les États membres qui ne les avaient pas mis en œuvre • Mise en place d'une Bourse africaine régionale du travail; • Harmonisation du cadre de travail et de protection sociale 	A court et à moyen terme	CER, Etats Membres
Promouvoir la libre circulation des hommes et des femmes d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Des procédures d'entrée simplifiées y compris pour l'obtention des visas sont mises en place dans les Etats membres pour les hommes d'Affaires étrangers 	A court terme	Etats Membres, CER
Harmonisation des règles régissant les échanges transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> • les investissements et la création d'emplois multinationaux sont facilités 	A court et à moyen terme	Etats Membres, CER
Etablir des accords sur la reconnaissance mutuelle des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des protocoles d'accord sur la reconnaissance mutuelle des qualifications pour certaines catégories d'emplois 	A court terme	CER, Etats Membres